

Actualités / Politique

15 janvier 2020 - 12:00 | Mis à jour : 16 janvier 2020 - 13:15

Manque d'information et risques de pollution

Projet minier Matawinie: le promoteur aurait véhiculé de "fausses informations"



Sur sa page Facebook, la "Coalition pour que le Québec ait meilleure mine" interroge : "Une méga mine à ciel ouvert de graphite à Saint-Michel-des-Saints, 2.6km de longueur, avec des millions de tonnes de déchets miniers au cœur du bassin versant du Parc régional du Lac Taureau: une bonne idée?" - Photo: Courtoisie Coalition pour que le Québec ait meilleure mine

Des dizaines de citoyens et de villégiateurs étaient attendus hier soir lors de la première séance préparatoire du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) concernant le controversé projet Matawinie de la minière Nouveau Monde Graphite (NMG) à Saint-Michel-des-Saints, dans la région de Lanaudière.

« De par son ampleur, sa localisation dans un milieu de villégiature, la nature du minerai extrait et la toxicité prévue des déchets miniers qui y seraient générés, ce projet minier est sans précédent au Québec. Nous encourageons l'ensemble de la population à s'informer et à participer en grand nombre à son évaluation », affirme Ugo Lapointe, porte-parole à la Coalition Québec meilleure mine.

Déchets miniers : un enjeu majeur

Dans une [missive](#) envoyée ce matin au ministre de l'Environnement du Québec, Benoît Charette, l'Association pour la protection du Lac Taureau (APLT) dénonce que le promoteur a véhiculé de « fausses informations » au ministère concernant les risques de pollution de l'eau associés aux 107 millions de tonnes de déchets miniers que générerait le projet. Ces déchets miniers contiennent plusieurs substances toxiques pour l'environnement, dont des acides et des métaux lourds.

Daniel Tokatéloff de l'APLT, précise : « La minière dit vouloir contenir la pollution des déchets miniers à l'aide de « cellules de confinement », un procédé expérimental et non prouvé, qui doit résister à l'épreuve du temps pendant des siècles à venir. C'est véritablement une bombe environnementale à retardement, une Épée de Damoclès pour la région, pour ses 5000 résidents et pour le Parc régional du Lac Taureau ».

Informations manquantes : demande de report du BAPE

Dans sa lettre au ministre, l'APLT reproche à la minière d'avoir véhiculé une fausse information en indiquant qu'elle avait mis en place des « *cellules expérimentales* » au printemps 2019 pour tester l'efficacité de cette nouvelle technologie à contenir la pollution associée aux déchets miniers. Or, rien de cela n'a été fait. Gilles Cartier, président de l'APLT, défend : « *Contrairement à ce qui est affirmé dans l'étude d'impact : aucune cellule expérimentale n'a été construite en 2019, ni à ce jour, et aucun résultat concret probant ne peut être attendu avant 2021. C'est complètement inacceptable* ».

Face à ces constats, l'APLT demande au ministre de « *sanctionner la minière pour lui avoir communiqué de fausses informations* » et de reporter l'enquête du BAPE à une date ultérieure, tant que toutes ces informations, cruciales pour l'évaluation des risques à l'environnement, soient rendues disponibles au public, au ministre et au BAPE.

L'APLT, fondée il y a 40 ans et qui représente aujourd'hui des centaines de citoyens et de villégiateurs, arrive à ces constats à la suite de l'analyse de l'étude d'impact du projet et des correspondances avec le ministre. La Coalition et MiningWatch Canada ont appuyé l'APLT dans cette analyse.

De son côté, Nouveau Monde Graphite explique avoir mandaté SNC Lavalin pour réaliser une évaluation des impacts sociaux et environnementaux pour son projet. Cette évaluation "*rigoureuse, réalisée et signée par des spécialistes des différents champs d'expertise*", défend la structure, a été déposée au ministre de l'Environnement et "*est publique, de même que toute la [documentation connexe](#)*". De même, NMG précise: "*Cette évaluation a été revue par 25 ministères et organismes et jugée [jugée recevable](#)*".

Des questions du public débutent le 28 janvier prochain

Le mandat d'enquête du BAPE s'étend actuellement du 27 janvier au 26 mai 2020, avec la période des questions du public débutant le 28 janvier à Saint-Michel-des-Saints ou [via ce lien](#). Les citoyens et les organismes peuvent s'inscrire avant le 10 février pour présenter leur opinion devant le BAPE durant la semaine du 25 février 2020.